

*Dédié
au personnel
des agences
générales
d'assurance*

SwissLife Prévoyance Entreprises + Santé

*Choisir de protéger la santé de vos salariés,
c'est aussi protéger votre activité*

#YourLife



Vous êtes agent général d'assurance et vous savez que la couverture santé de vos salariés est aujourd'hui obligatoire. **Swiss Life a créé spécialement pour vous une offre avec des formules souples et avantageuses qui couvriront vos besoins et ceux de vos salariés !**

Cliquez et accédez directement à la rubrique de votre choix :



Contexte

Qui sommes-nous ?

Une couverture souple et personnalisée

Les services : les + de Swiss Life

Cliquez ici pour souscrire au contrat
SwissLife Prévoyance Entreprises + Santé



Pourquoi protéger la santé de vos salariés ?

Une obligation légale qui valorise et fidélise vos salariés

La généralisation de la complémentaire santé est une obligation légale.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'employeur, quels que soient la taille de l'entreprise et son secteur d'activité, doit mettre en place une couverture santé collective au profit de l'ensemble de ses salariés. Il doit également **participer, à hauteur de 50 % minimum,** au financement de la cotisation.

Afin de connaître ou de vérifier vos obligations relatives à l'assurance santé collective, vous pouvez vous référer à la convention collective nationale (CCN) du personnel des agences générales d'assurance⁽¹⁾ dont vous dépendez, et ce, quelle que soit la catégorie de personnel.



(1) IDCC 2335.

Quels sont les avantages d'un contrat de santé collectif ?

Profitez de nombreux bénéfices, tant pour vous que pour vos salariés

Pour votre entreprise

- Un outil de **motivation** et de **fidélisation** de vos collaborateurs.
- Le **respect de vos obligations légales** en matière de couverture santé obligatoire.
- La **déduction des cotisations versées par l'entreprise** du bénéfice imposable au titre des dépenses de personnel (article 39 du Code général des impôts)⁽²⁾.
- L'**exonération sociale des cotisations versées** par l'entreprise⁽³⁾.

Pour vos salariés adhérents

- La certitude d'**être couvert en cas de maladie ou d'hospitalisation** pour vous et votre famille⁽⁴⁾.
- Un tarif particulièrement **attractif** associé à des garanties étendues.
- La **déduction des cotisations salariales** finançant les garanties collectives et obligatoires du revenu imposable (article 83 du Code général des impôts)⁽²⁾.
- Un processus d'adhésion dématérialisé : **rapide, sécurisé, simple et pratique.**



(2) Dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

(3) Article L. 242-1 du Code de la Sécurité sociale à condition que le contrat collectif obligatoire soit également solidaire et responsable.

(4) Selon les garanties choisies par l'entreprise et ses salariés.

Pourquoi nous faire confiance ?

Swiss Life, un acteur majeur de la santé en France



825 000 bénéficiaires⁽⁵⁾ en santé individuelle et collective

Swiss Life est le 6^e assureur privé sur le marché de la santé individuelle et collective en France⁽⁶⁾. Nous proposons des solutions d'assurance santé adaptées à tous les besoins et à tous les budgets, pour permettre à chacun de faire ses propres choix.

Vivre en toute liberté de choix avec Swiss Life

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Une approche globale, parce que l'essence de notre métier est d'accompagner chaque parcours de vie, privé et professionnel, et de construire chaque jour une relation durable avec chacun de nos clients, particuliers comme entreprises. Notre conseil personnalisé, fondé sur la proximité et la confiance mutuelle, éclaire nos clients afin de leur permettre de faire leurs propres choix et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En agissant ainsi de manière responsable, Swiss Life assure un rôle sociétal, source de fierté pour ses collaborateurs et ses forces de vente.

#YourLife

(5) Information au 31/12/2021.

(6) Baromètre 2021 de la santé prévoyance (3^e édition mars 2022) de Facts and figures.

Comment couvrir l'ensemble des besoins de vos salariés ?

Avec une couverture globale et des services à un prix attractif

Selon le profil de votre entreprise et de vos salariés, **choisissez une couverture santé collective qui leur ressemble** : âge, situation familiale... Vous pouvez ajuster vos garanties en fonction de leurs besoins. Et pour encore plus de modularité, des **options facultatives sont proposées à vos salariés** qui pourront y souscrire librement.

Le saviez-vous ?

95 %

des dirigeants et RH considèrent que la santé des salariés a une influence sur leur productivité, et estiment qu'il est du rôle de l'entreprise de tenir compte de la santé des salariés⁽⁷⁾.

Une offre modulable et packagée

4 formules de base au choix de l'entreprise + des garanties optionnelles auxquelles vos salariés peuvent souscrire librement.

Des services accessibles à tous

Assistance, téléconsultation en illimité, réseau de soins Carte Blanche, programme de prévention en entreprise...

Pas d'avance de frais

Aucun soin à avancer chez plus de 220 000 partenaires de santé grâce au tiers payant.

Une offre conforme au 100 % santé

0 € de reste à charge sur certains soins essentiels, en dentaire, optique et audiologie.

Un tarif de base unique

Le même tarif pour la base conventionnelle partout en France⁽⁸⁾ et des tarifs par tranche d'âge pour les bases améliorées.

Remboursement sous 48 heures⁽⁹⁾

Une prise en charge rapide sans aucun papier à envoyer, en toute simplicité.

(7) Selon « Le rôle de l'entreprise et la santé des salariés » - Une étude Harris Interactive pour Concilio Septembre 2020.

(8) Hors régime Alsace Lorraine.

(9) Dans la plupart des cas, selon les accords de télétransmission existants avec votre caisse d'assurance maladie.



Et si vos salariés n'ont pas tous les mêmes besoins ?

À chaque entreprise ses garanties, à chaque salarié la liberté de moduler sa couverture

Le profil des collaborateurs est propre à chaque entreprise. Avec Swiss Life, **choisissez la couverture santé qui s'adapte parfaitement aux besoins** de vos salariés, tout en maîtrisant le tarif.

Comment ça marche ?

4 formules de base sont au choix de votre entreprise. Votre collaborateur peut choisir, en complément, de souscrire à des formules optionnelles qui lui permettent de renforcer ses garanties.



Choix d'une formule de base parmi 4 propositions

Sélectionnée par l'entreprise

Financée par l'entreprise et le salarié

- Vous sélectionnez le **niveau de garantie** qui va composer la formule de base obligatoire pour vos salariés.
- Vous choisissez également de couvrir les ayants droit à titre obligatoire ou facultatif.



Choix des formules optionnelles

Choisies et financées par le salarié

- Les **formules optionnelles** permettent à vos collaborateurs d'augmenter leur niveau de garanties s'ils le souhaitent.
- Ils ont ainsi la **liberté de bénéficier d'une couverture santé encore plus large** en fonction de leurs besoins et de leur budget.



Comment bénéficier du tarif le plus adapté à votre entreprise ?

À chaque profil d'entreprise son expression tarifaire

Quel est le profil de votre entreprise ?

Selon la composition salariale de votre agence (âge moyen, schémas familiaux, nombre de bénéficiaires, ayant droit facultatif ou obligatoire...), **bénéficiez du tarif le plus adapté à la démographie de votre entreprise.**



Choix de la formule tarifaire⁽¹⁰⁾

Définie par l'entreprise



Isolé • Famille



Salarié • Enfant

OU



Unique



Solo • Duo • Tribu

Pour savoir quelle expression tarifaire choisir, utilisez le simulateur. En quelques clics, découvrez le tarif le plus adapté à votre entreprise.

Bon à savoir

Certains de vos collaborateurs partent prochainement à la retraite ? Swiss Life propose un contrat individuel parfaitement adapté à leurs besoins et leur fait profiter de **10 % de réduction.**

(10) Retrouvez toutes les explications de nos expressions tarifaires « Isolé / Famille », « Salarié / Enfant », « Unique » et « Solo / Duo / Tribu » en téléchargeant notre simulateur. L'expression tarifaire est identique pour tout le collège à assurer.

Quelles sont les garanties de base pour vos salariés ?

Une couverture adaptée à leurs besoins



Hospitalisation / maternité

Frais de séjour, chambre particulière, TV, honoraires en chirurgie, anesthésie et obstétrique, transport, frais d'accompagnement, forfait maternité...



Médecine courante / pharmacie

Médecins, ostéopathes, psychologues, diététiciens, auxiliaires médicaux, imageries, laboratoires, prothèses et appareillages (orthopédique, capillaire)...



Optique

Verres simples ou complexes, montures, lentilles, chirurgie réfractive (myopie, presbytie, hypermétropie)...



Dentaire

Frais dentaires remboursés (soins, prothèses...) ou non remboursés (implants, parodontologie...), orthodontie...



Prévention

Dépenses de prévention (vaccins, contraceptifs, dépistages divers⁽¹¹⁾) et versement d'une indemnité de 3 500 € en cas de décès...



Aides auditives

Prothèses et appareillages auditifs...



(11) À hauteur du forfait annuel choisi, sur prescription médicale et achat en pharmacie.

Et plus concrètement, comment ça se passe en cas de coup dur⁽¹²⁾ ?

Accident, immobilisation, grossesse... Découvrez les garanties d'assistance et services qui prennent soin de vos collaborateurs et de leurs proches.



Une hospitalisation ou une immobilisation à domicile ?

- **Organisation** de l'aide et des soins à domicile.

En cas d'hospitalisation

- **Transfert** à l'hôpital et retour au domicile.
- **Garde des enfants** et / ou des ascendants.

En cas d'immobilisation

- **Envoi d'un médecin** au domicile.
- **Acheminement de médicaments.**
- **École à domicile** en cas d'enfant immobilisé...



Le deuxième avis médical

Lorsqu'un premier diagnostic a été posé par un spécialiste, **possibilité de demander un deuxième avis médical auprès d'un réseau de spécialistes.** L'avis est rendu après analyse du dossier médical déposé par le salarié.



Votre salarié attend l'arrivée d'un enfant ?

- **Accompagnement tout au long de la maternité** et programme d'information santé.
- **En cas d'immobilisation :** livraison de médicaments, garde d'enfants, aide ménagère.
- **Transport** aux examens et à la maternité.



Un des proches parents est en état de dépendance ?

- **Bilans de prévention** pour l'assuré et son proche : dépendance, mémoire, incontinence.
- Renseignements et aide à la constitution de dossiers.
- **Assistance déménagement et assistance psychologique.**
- **Téléassistance** (mise à disposition d'un appareil de téléassistance accompagnant le proche partout pour garder le contact en toutes circonstances)...



La découverte
d'une maladie grave

- **Accompagnement psychologique.**
- **Aide à l'organisation de la vie sociale et professionnelle** en cas de soins ou d'arrêt de travail longs.
- **Accompagnement dans les déplacements...**



La téléconsultation,
une réponse rapide
aux problèmes de santé

Pour répondre à une question médicale ou bénéficier d'une consultation avec ou sans ordonnance, **Swiss Life permet à ses assurés de bénéficier d'un service de téléconsultation pris en charge, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**



Une situation inhabituelle ?

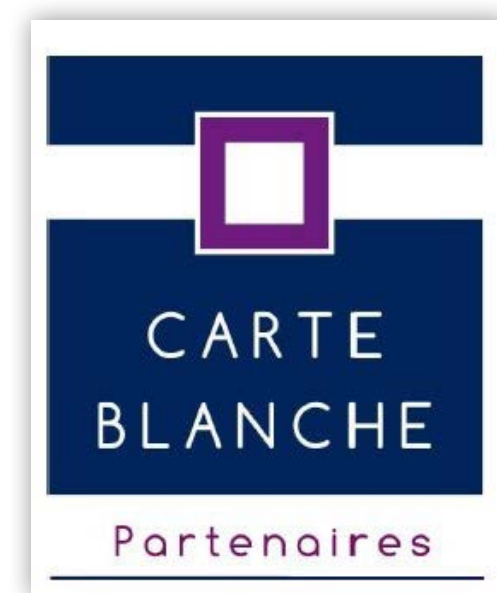
- **Informations santé** d'ordre général et sur des pathologies précises.
- **Mise en relation avec des prestataires** pouvant répondre à des besoins de la vie quotidienne.
- **Protection juridique santé...**



Et pour aller encore plus loin ?

Carte Blanche : mode d'emploi d'un réseau partenaire engagé

Avec les contrats santé de Swiss Life, vous faites bénéficier à vos salariés des services de Carte Blanche Partenaires. Ce réseau de soins couvre trois postes de santé : optique, dentaire et auditif. Il propose également un accès au réseau préventif (ostéopathes, diététiciens, pédicures-podologues).



Carte Blanche permet aux assurés :

- de trouver **près de chez eux** un professionnel de santé référencé ;
- de **profiter de tarifs préférentiels** allant jusqu'à -40 % en optique ;
- de **ne pas faire l'avance de frais** pris en charge par la complémentaire santé ;
- d'**être bien informé** pour entretenir leur santé visuelle, auditive et bucco-dentaire.



De l'accompagnement au quotidien

- Des **informations santé visuelle, auditive et bucco-dentaire** pour se documenter et obtenir des réponses dans l'espace client et via des newsletters.
- Le **guide des médicaments sans ordonnance** pour optimiser la pharmacie familiale, et le **GuidHospi** pour comparer et choisir les établissements de soins (clinique, hôpital...) selon la pathologie et la tranche d'âge concernée.

Une qualité et des tarifs contrôlés partout en France

- Pour trouver un professionnel de santé du réseau, **un annuaire en ligne** offrant un service et des équipements au juste prix : **des prix négociés** chez plus de 7 687 opticiens partenaires, 9 353 chirurgiens-dentistes, 994 centres dentaires et 4 204 audioprothésistes.
- **Aucune avance de frais grâce au tiers payant** chez plus de **220 000 professionnels** de santé.

Comment faire de la prévention au sein de votre entreprise ?

Faites rimer productivité et santé avec nos deux programmes en entreprise

Le saviez-vous ?

Optique



75 %
des Français ont des troubles de la vue.

88 %
des salariés qui travaillent plus de 3 heures sur écran souffrent de fatigue visuelle.

34 %
des participants aux journées de prévention visuelle organisées en entreprise, découvrent un défaut visuel ou une correction inappropriée⁽¹⁴⁾.

Troubles musculo-squelettiques⁽¹³⁾



1^e cause d'indemnisation
pour maladie professionnelle en France (depuis 2003, les troubles musculo-squelettiques ont augmenté de 60 %).

87 %
des maladies professionnelles ayant entraîné un arrêt de travail ou une réparation financière en raison de séquelles, sont des troubles musculo-squelettiques en 2015.

20 %
des accidents du travail sont liés au mal de dos.



Séances de coaching

Agir en faveur du bien-être et de l'activité physique

Pour permettre à vos salariés de bénéficier facilement des bienfaits de la prévention, notre partenaire Siel Bleu a construit deux programmes d'une ou plusieurs séances⁽¹⁵⁾, adaptés à la nature de l'activité de votre entreprise.

Au choix :

- programme Boost (métiers physiques)
- programme Relax (métiers sédentaires)

Ces ateliers financés en tout ou partie par Swiss Life, sont valables une seule fois dans la vie du contrat.

Programme de prévention visuelle⁽¹⁶⁾

Prévenir et repérer les problèmes visuels sur la route ou devant un écran, et appréhender la fatigue visuelle

Swiss Life vous offre, en partenariat avec Carte Blanche et Optic 2000, un programme de prévention visuelle à travers un atelier ludique et interactif animé par un opticien diplômé Optic 2000.



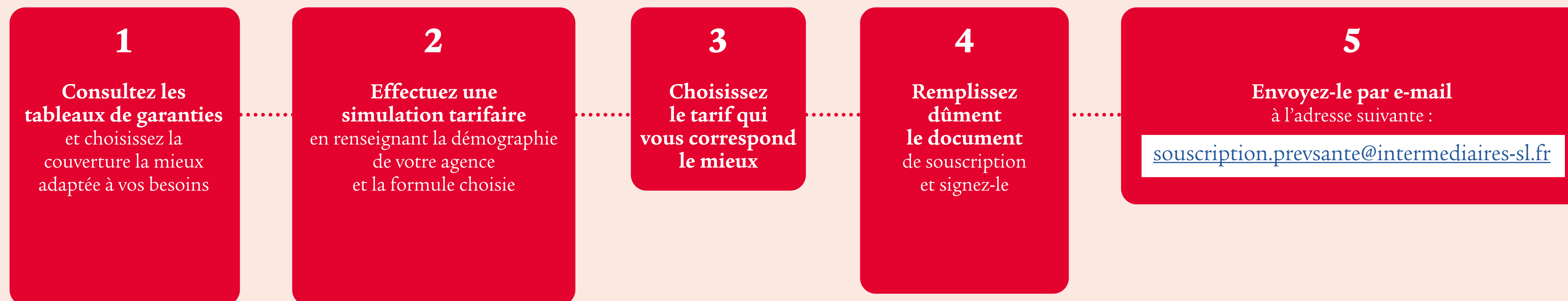
(13) Source : <https://www.ameli.fr> « Comprendre les troubles musculo-squelettiques » (1^{er} juillet 2022).

(14) Source : Optic 2000.

(15) Le nombre de séances financé dépend du nombre de salariés (plusieurs groupes de 10 à 15 personnes peuvent bénéficier de 1 à 10 séances de coaching de 30 minutes chacune).

(16) 20 salariés minimum dans l'entreprise.

Vous souhaitez souscrire dès aujourd'hui au contrat SwissLife Prévoyance Entreprises + Santé ?



➤ **L'enregistrement de votre contrat sera traité dans les meilleurs délais par nos équipes.**

Le paiement des cotisations

Swiss Life offre la possibilité de gérer l'ensemble des cotisations facultatives appelées auprès de vos collaborateurs d'agences avec le choix du « paiement mixte », vous profitez d'une gestion simplifiée sans surcoût. N'hésitez pas à privilégier cette solution de paiement !

Le processus d'affiliation des salariés dématérialisé

- Après enregistrement de votre contrat, **vous recevrez par e-mail le lien pour accéder au portail BIA⁽¹⁷⁾**. Ce lien sera à transmettre à vos salariés afin qu'ils puissent choisir leurs garanties et affilier leurs ayants droit.
- Le lien d'accès est également disponible dans votre *Espace Client MySwissLife*. Celui-ci reste actif pendant toute la durée de votre contrat, vous permettant ainsi de le faire suivre à vos nouveaux salariés.

(17) BIA : bulletin individuel d'affiliation.

Comment gérer simplement votre contrat ?

MySwissLife, un outil performant pour vous accompagner dans toutes vos démarches

Pour l'employeur



Gérer votre contrat

Faire une demande d'affiliation, piloter et simuler vos cotisations en temps réel ou modifier vos informations entreprise et représentant légal.



Accéder à vos documents et informations utiles

Détails de votre contrat, liste des adhérents et ayants droit, attestations de tiers payant, certificats d'adhésion, bulletin de modification de situation adhérents, etc.



Contactez votre conseiller

Un suivi direct et une prise en charge rapide.

Pour les collaborateurs

- **Piloter leur contrat**, ajouter ou supprimer un bénéficiaire, une option.
- Maîtriser et **suivre leurs remboursements** santé.
- **Faire une demande de prise en charge** ou une **simulation** de remboursement.
- **Consulter** leurs garanties en ligne.
- **Trouver un professionnel de santé agréé** Carte Blanche Partenaires.
- **Mettre à jour leurs coordonnées personnelles et bancaires.**

**Un espace client qui simplifie toutes vos démarches
et celles de vos collaborateurs.**

MySwissLife

▪ Ensemble, connectés à vos choix. ▪

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

*Swiss Life Prévoyance et Santé
Siège social : 7 rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 150 000 000 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
322 215 021 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*

*Filassistance international
Siège social :
108, Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud Cedex
SA au capital social
de 4 100 000 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
433 012 689 RCS Nanterre*